

Bac professionnel Aménagements paysagers



Vous êtes intéressé par l'environnement paysager et le respect de la nature qui vous entoure et vous avez pour objectif de vous investir dans ces domaines



Objectifs :

La formation de jardinier paysagiste qualifié consiste à :

- organiser et assurer le suivi d'un chantier d'aménagement
- encadrer une équipe et savoir communiquer en interne et en externe
- dans une démarche agro-environnementale, assurer les travaux d'aménagement et d'entretien d'un jardin et d'un espace vert naturel ou urbanisé
- utiliser le matériel et assurer la maintenance de premier niveau

Formation :

Elle est organisée en **modules** sur deux ans. La **pluridisciplinarité** permet de travailler sur des projets avec plusieurs professeurs sur le terrain, dans ou à l'extérieur de l'établissement (semaines banalisées).

Du **soutien** et du **tutorat** sont proposés aux élèves (petits effectifs).

La délivrance du diplôme s'effectue en **CCF** (Contrôles en Cours de Formation) et en **Epreuves terminales** (ET) avec mention de la **section européenne (anglais)**, possibilité d'**échange à l'étranger** (Tchèque).

Les plus de la formation à Nérac :

- Scolarisation sur un **espace paysager** de 6 ha reconnu pour sa végétation riche et variée
- Délivrance de l'attestation valant **CACES** (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) catégorie 1
- Un réseau de **maîtres de stage** conséquent, en entreprises paysagères et collectivités territoriales
- **Trois EIE (Enseignement à l'initiative de l'établissement)** : reconnaissance des végétaux, visite de jardins contemporains (Festival de Chaumont/Loire) et méthodologie du rapport de stage.
- **Section sportive rugby** possible, ainsi que **des enseignements facultatifs** (volley-ball, ...)

Conditions d'admission :

- les élèves sortant de **2nde professionnelle NJPF** (Nature Jardin Paysage Forêt) sont prioritaires
- les jeunes sortant de **2nde Générale et Technologique** lors d'une réorientation

Procédure :

Voeux de l'élève avec avis du conseil de classe de l'établissement d'origine accompagné du dossier scolaire

- Procédure Affelnet



Contenu de la formation :

Enseignements généraux	Horaire/semaine	Enseignements professionnels	Horaire/sem.
Français	2h	Biologie écologie	2,75h
Documentation	0,5h	Physique chimie	1,25h
Langue vivante (Anglais uniquement)	1,75h	Sciences économiques et gestion de l'entreprise	2,5h
Section européenne (Anglais en EPS)	1h	Agroéquipements	1,25h
Histoire géographie	1,5h	Sciences et techniques professionnelles	1h
Education socio-culturelle	1,5h	Aménagement	5,5h
Education physique et sportive	2h	MAP: construction de bassin (30h sur 1semaine)	
Mathématiques	2h	Chantiers écoles (60h sur 2 semaines)	
Informatique	0,5h	EIE : reconnaissance des végétaux	1h
		Stages en entreprise	14 à16 semaines

Validation du **BEPA Aménagements paysagers** à la fin de la première Bac professionnel AP pour les élèves ayant fait une 2nde professionnelle NJPF

Poursuites d'études :

- en BTSA généralement
- Ecole du paysage
- Licences professionnelles
- Certificat de spécialisation (construction paysagère, entretien de terrain de golf ou de sport, élagueur-grimpeur, soins aux arbres,...)

Insertion professionnelle :

- Ouvrier qualifié ou chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service d'espaces verts d'une collectivité locale ou territoriale.



Lycée agricole Armand Fallières www.agrocampus47.fr

Route de Francescas 47600 NERAC

Tél : 05 53 97 40 00 e-mail : legta.nerac@educagri.fr